

Déclarations de ministres

[Français]

LE TRAVAIL

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler d'une tragédie qui frappe le Canada, tragédie qui touche quotidiennement des milliers de travailleurs ayant subi des blessures ou perdu la vie ou contracté une maladie sur leur lieu de travail.

Tous les ans, au Canada, un travailleur sur neuf dans toutes les industries et toutes les professions souffre de blessures reliées à l'exercice de son métier. Au cours de 1985, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques, 768 de nos compatriotes ont perdu la vie au travail, et 16 200 000 jours ouvrables ont été perdus par suite d'accidents de travail. Les coûts directs et indirects d'une telle perte sont évalués à près de 14 milliards de dollars. C'est pour notre nation un prix énorme à payer autant en ressources humaines qu'en argent.

[Traduction]

Cependant, les statistiques ne sont pas de mise aujourd'hui. Il s'agit plutôt de prendre conscience de la douleur, de la souffrance et des pertes qui affligent nos concitoyens qui ont contracté des maladies ou subi des blessures sur les lieux du travail. Il convient aujourd'hui de rappeler que des Canadiens ont payé de leur vie et de leur personne pour assurer l'édification de notre grand pays.

Le Congrès du travail du Canada a voulu que cette journée soit un jour de deuil pour attirer l'attention sur les graves problèmes de santé et de sécurité qui continuent d'exister en milieu de travail. Nous applaudissons à cette initiative.

A cette occasion, il me semble important pour nous tous de réaffirmer notre détermination à accorder une importance prioritaire à ce problème qui constitue une véritable tragédie nationale. Nous devons nous attacher à rendre les Canadiens plus conscients de ce grave problème qui engage la responsabilité non seulement de l'État fédéral mais aussi celle du monde ouvrier, du monde des affaires, de l'industrie et des provinces et, en définitive, de tous les Canadiens.

[Français]

Il est vrai, monsieur le Président, que des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité professionnelles au cours des dernières années. Nous avons fait un bon bout de chemin depuis l'adoption en Ontario, il y a 73 ans, de la première Loi sur l'indemnisation des travailleurs. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire cependant. Il nous reste à tous beaucoup de besogne à abattre si nous voulons atteindre notre objectif: procurer à tous les Canadiens un milieu de travail sûr et salubre.

Je tiens à souligner l'engagement du gouvernement à cet égard, de même que ma volonté très ferme d'agir pour améliorer les choses. Certains faits témoignent d'ailleurs de cet engagement.

Nous avons modifié le Code canadien du travail en vue d'améliorer les dispositions qui touchent l'hygiène et la sécurité au travail. Nous avons renforcé trois droits fondamentaux énoncés dans ce Code: celui pour les travailleurs de refuser d'exécuter un travail qu'ils jugent dangereux; celui d'être mieux informés des dangers que leur travail comporte et celui de participer aux travaux des comités d'hygiène et de sécurité.

Nous avons étendu les dispositions du Code dans ce domaine aux secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire, ainsi qu'à l'industrie pétrolière et gazière. Nous avons élaboré un nouveau système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Voilà, monsieur le Président, quelques exemples de nos réalisations, toutes fondées sur notre désir de protéger les travailleurs canadiens. J'ajoute que toutes ces actions ont été entreprises en collaboration étroite avec les représentants de toutes les parties en cause. Nous croyons fermement que seule cette voie nous mènera au succès.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir fourni l'occasion de signaler cette question importante à l'attention des députés de cette Chambre.

• (1120)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je veux répondre... Je veux parler au sujet de la déclaration du ministre. Et avec le gouvernement il est certain que nous du parti libéral aimerions ajouter nos voix à tous ceux qui prennent cette journée pour démontrer à la population les sacrifices qui sont faits tous les jours par les ouvriers au Canada.

[Traduction]

Le ministre a déploré la situation des travailleurs dans le domaine de l'hygiène et la sécurité professionnelles. Dans sa déclaration, il a signalé que les accidents de travail représentent une perte de 14 milliards de dollars. Nous devons faire remarquer aux Canadiens que ce même ministre et son gouvernement ont réduit le budget du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail de 10 p. 100 depuis un an. De fait, on a réduit le personnel du centre créé par les gens qui sont, d'après lui, censés résoudre le problème. Il s'agit d'un centre composé de trois éléments. Ce qui au départ n'était qu'un rêve a été réalisé à Hamilton avec la participation du gouvernement, du patronat et des travailleurs syndiqués et autres qui y voyaient l'occasion d'approfondir leurs connaissances pour réduire les risques sur les lieux du travail.

Par suite des compressions opérées par le gouvernement, dont une de 10 p. 100 cette année seulement, le nombre de petites entreprises, de petits syndicats ou de travailleurs qui peuvent profiter des services du Centre d'un bout à l'autre du Canada est touché. Le ministre doit savoir que dans ses prévisions budgétaires le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a fait savoir qu'il n'avait pu répondre au même nombre de demandes de renseignements à cause des compressions budgétaires du gouvernement.

Si le ministre a eu la chance de visiter le Centre comme je l'ai eue, il doit savoir qu'il transmet des renseignements directement aux personnes qui en ont besoin. Durant la dernière année financière, le Centre a répondu à 20 000 demandes de renseignements provenant d'un bout à l'autre du Canada. Elles n'émanaient pas uniquement de grandes entreprises qui possèdent leur propre service d'information au sujet de l'hygiène et de la sécurité au travail. Un travailleur dans une petite usine voulait savoir quelle serait la réaction si un produit chimique entraînait en contact avec la peau et quelle était l'ampleur d'un risque précis au travail.